

LE GUIDE TOURISME ET HANDICAP

La Manche





LABEL TOURISME ET HANDICAP

« Tourisme et Handicap » est un **label d'État**, attribué aux **Professionnels du Tourisme** qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur **l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous**, et particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Le label, créé en 2001, identifie les prestataires touristiques répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap (auditif, mental, moteur, ou visuel) afin de développer une offre touristique adaptée à leurs besoins.

Les critères utilisés pour l'évaluation, qui précède la labellisation, sont élaborés en concertation avec les associations de **prestataires du tourisme** et les **représentants de personnes en situation de handicap**.

- Les cahiers des charges sont différents selon les typologies de prestations touristiques : hébergements (ERP et non ERP), restaurations, points d'informations touristiques, visites et sites de loisirs.
- Le label est attribué pour **5 ans, renouvelable**.
- La labellisation est possible pour **2 types de handicaps seulement**, mais aussi 3 ou 4.
- Un **minimum de pourcentages** doit être obtenu sur des critères obligatoires et des critères de « confort d'usage ».
- La démarche est **volontaire et gratuite** : seule la location de la plaque, si obtention du label, est payante.

LES 4 FAMILLES DE HANDICAPS DU LABEL

« TOURISME ET HANDICAP »

LE HANDICAP MENTAL

Ce pictogramme est attribué quand :



Le prestataire garantit la sécurité :

- La signalétique a été adaptée et des illustrations simples permettent un bon repérage et une compréhension du lieu.
 - Les éléments anxiogènes sont neutralisés ou expliqués dès l'accueil.
-

LE HANDICAP VISUEL

Ce pictogramme est attribué quand :



- Le prestataire garantit un éclairage bien maîtrisé.
 - Les éléments méritant d'être repérés sont contrastés.
 - Les informations et documents sont présentés en divers formats grands caractères et braille.
 - Des aides aux déplacements (bandes rugueuses, bandes podotactiles, bande d'éveil de vigilance, mains courantes...) sont installées pour préserver la sécurité.
-

LE HANDICAP AUDITIF

Ce pictogramme est attribué quand :



- Le prestataire garantit une acoustique de qualité :
 - Un outil d'aide à l'audition est à disposition.
 - Les informations sonores sont sous-titrées ou sous format écrit.
 - Le personnel peut avoir entrepris une initiation à la Langue des Signes Française.
-

LE HANDICAP MOTEUR

Ce pictogramme est attribué quand :



- Le prestataire garantit un accès en autonomie depuis le parking jusqu'à l'issue de secours : portes larges, pentes douces, aménagées, sol non meublé, non glissant, espaces de manœuvre, passages sous lavabos, sous tables, sous comptoirs d'accueil...
- Le prestataire apporte son aide pour toute demande spécifique.

ÉVALUATION – LABELLISATION

LES ÉVALUATEURS

Tous les intervenants autour de cette labellisation (évaluateurs, relais locaux...) ont reçu une **formation** dispensée par l'**Association Tourisme & Handicaps** ou par des formateurs référencés par cette association.

Les évaluateurs peuvent être issus du **secteur du tourisme** ou du **secteur du handicap**. Les évaluateurs assurent les **labellisations** et leurs **renouvellements**.



- **L'évaluation** est **une visite** réalisée par 1 ou 2 évaluateurs en suivant le **cahier des charges** correspondant au profil du prestataire.

- Les données sont transmises au relais local et enregistrées sur **l'outil de référence** (plateforme en ligne).

Ces données sont consultables par les prestataires touristiques candidats, le relais local, Atout France, ADN Tourisme et ATH.

Cette plateforme indique les pourcentages de validation des critères obligatoires et d'usages pour chaque type de handicap.

- Après évaluation, si les pourcentages prérequis sont atteints, **proposition de la candidature** du prestataire par le relais local aux partenaires nationaux lors de la commission mensuelle.
- Le prestataire est informé par mail de la décision dans un délai de 2 mois après son étude en commission.



POUR UN PRESTATAIRE TOURISTIQUE JAMAIS LABELLISÉ OU DEPUIS PLUS DE 5 ANS :

Les évaluateurs sont en binôme : 1 du secteur du tourisme et 1 du secteur du handicap.

Il est conseillé de « s'auto-tester » en amont pour appréhender le degré de labellisation possible sur les différents types de handicaps ici : <https://eval.labels.atout-france.fr/?brand=TH>

Puis, si les pourcentages sont obtenus, ou presque obtenus, se rapprocher de son contact de proximité (voir contacts page 6).

POUR UN PRESTATAIRE TOURISTIQUE DÉJÀ LABELLISÉ :

Les prestataires arrivant au terme des 5 ans de labellisation reçoivent des mails de relances d'Atout France les invitant à se réengager dans la démarche avec les contacts identifiés dans le mail.

Pour un renouvellement du label, l'évaluation peut être réalisée par 1 seul évaluateur.

LES CAHIERS DES CHARGES

Les cahiers des charges sont adaptés aux différents profils des prestataires touristiques et permettent aux évaluateurs de vérifier les équipements, aménagements et donc de déterminer le degré d'accessibilité pour chacun des types de handicaps.

DES RUBRIQUES SONT COMMUNES À TOUS LES CAHIERS DES CHARGES :

- Signalisation / Cheminement / Eclairage : stationnements, ouvertures des portes...
- Accueil / Services / Information du Public : digicodes, formations du personnel...
- Restauration / Sanitaires : espaces de rotations, aides prévues...
- Prévention : alarmes, affichage des consignes de sécurité...
- Information sur l'accessibilité : registre public d'accessibilité, accesslibre...

LES CAHIERS DES CHARGES SONT CONSULTABLES ICI :

Pour un hébergement ERP :

<https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-03/REFERENTIEL%20TH%20-%20HEBERGEMENT%20ERP.pdf>

Pour un hébergement non ERP :

<https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-03/REFERENTIEL%20TH%20-%20HEBERGEMENT%20NON%20ERP.pdf>

Pour un restaurant :

<https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-03/REFERENTIEL%20TH%20-%20RESTAURATION.pdf>

Pour un point d'informations touristiques :

<https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-03/REFERENTIEL%20TH%20-%20INFORMATION%20TOURISTIQUE.pdf>

Pour un lieu de visites :

<https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-03/REFERENTIEL%20TH%20-%20VISITE.pdf>

Pour un site de loisirs :

<https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-03/REFERENTIEL%20TH%20-%20LOISIR.pdf>

LES INTERVENANTS À L'ÉCHELLE LOCALE - DÉPARTEMENTALE = ÉVALUATEURS ET RELAIS LOCAL

Des territoires de la Manche, via leurs offices de tourisme, se mobilisent autour du label « Tourisme et Handicap » et ont formé des membres de leurs équipes à l'évaluation.



OFFICE DE TOURISME MONT SAINT MICHEL – NORMANDIE = ÉVALUATEUR

Nadège LEHOBÉY est l'évaluatrice référente pour l'ensemble des prestataires touristiques du territoire Mont-Saint-Michel Normandie.

- nadege.lehobey@msm-normandie.fr

<https://www.ot-montsaintmichel.com>



OFFICE DE TOURISME GRANVILLE TERRE ET MER = ÉVALUATEUR

Mélie GOHIN et **Benoît GALLETTEAU** sont les évaluateurs référents pour l'ensemble des prestataires touristiques du territoire de Granville, Terre et Mer.

- m.gohin@otgtm.fr
- b.galleteau@otgtm.fr

<https://www.tourisme-granville-terre-mer.com>



OFFICE DE TOURISME SAINT-LÔ AGGLO = ÉVALUATEUR

Nathalie HATEAU est l'évaluatrice référente de l'ensemble des prestataires touristiques de la Vallée de la Vire / Saint-Lô.

- nathalie.hateau@saint-lo-agglo.fr

<https://saintlo-tourisme.fr>



ATTITUDE MANCHE = ÉVALUATEUR ET RELAIS LOCAL

Paméla GARNIER est en charge des prestataires touristiques dans les zones non couvertes par les autres évaluateurs. Elle assure un suivi des évaluations sur l'ensemble du département et présente les candidats aux commissions.

- pamela.garnier@manche.fr

<https://www.attitude-manche.fr/decouvrir/accessibilite/>

ASSOCIATION DES SOURDS ET MALENTENDANTS DE LA MANCHE = ÉVALUATEUR RÉFÉRENT DU SECTEUR DU HANDICAP

Mme DESMOTTES est la présidente de l'association des sourds et malentendants de la Manche. Elle assure les visites d'évaluation sur toute la Manche et pour tous types de prestataires touristiques.

- adsm.surdi50@gmail.com

<https://www.adsmmanche.fr/>

LES MISSIONS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS À L'ÉCHELLE NATIONALE

ATH : ASSOCIATION TOURISME ET HANDICAP



- Mission de promotion et soutien au label.
- Sensibilise les professionnels du tourisme, des loisirs, le grand public à l'accueil des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux équipements possibles.
- Met en œuvre un site web avec des informations pour les professionnels et le grand public
- Organise plusieurs actions pour faciliter l'accessibilité (ex: Journées nationales Tourisme et Handicaps, Trophées du tourisme accessible...).
- Réalise les formations pour les évaluateurs et les conseillers en séjours en office de tourisme en lien avec Tourisme & Compétences (organismes de formation d'ADN Tourisme).
- Participe à la commission nationale et à l'évolution du label Tourisme et Handicaps.

Informations complémentaires à retrouver ici : <https://tourisme-handicaps.org/>

ADN TOURISME : FÉDÉRATION NATIONALE DES ORGANISMES INSTITUTIONNELS DE TOURISME



- Assure la coordination des formations d'évaluateurs et des conseillers en séjours
- Gère l'outil d'évaluation afin d'accompagner au mieux les socio-professionnels sur la voie de l'accessibilité.
- Anime le réseau via la Communauté Accessibilité (extranet ADN'CO).

Participe à la commission nationale et à l'évolution du label Tourisme et Handicaps

Informations complémentaires à retrouver ici : <https://www.adn-tourisme.fr/parteneriat-tourisme-handicap/>

ATOUT FRANCE : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA FRANCE



- Est chargée de piloter, avec tous les acteurs des territoires et des filières concernés, les procédures relatives aux labels de l'Etat contribuant à la qualité, la transition durable et l'accessibilité de l'offre touristique.

Informations complémentaires à retrouver ici : <https://www.atout-france.fr/fr/labels-tourisme>



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

 **Attitude
Manche**

Ce document est édité par Attitude Manche, agence
d'attractivité de la Manche.
Crédits photographiques : OTCstloagglo S.Fautre, ATH

ATTITUDE MANCHE

Paméla GARNIER

Chargée de la valorisation de l'offre
touristique

pamela.garnier@manche.fr